

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : du mardi 12 mai 2020, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H30.

Président : M. COUTOT

Présents : MM. CHAPUZOT – CIPRIAN – GIBOULET – JAYET - KALAA - MOINE
- PRUDHON – TAVERDET JP - TRIFIGNY

Invité excusé : M. DEBBICHE N.

Le président de la commission ouvre la réunion à 18h30, en souhaitant la bienvenue aux membres présents, satisfait de les retrouver, sous forme présentielle au District, dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

Les décisions du Comité Exécutif (COMEX) de la FFF, le 16 avril dernier, ont conduit à l'arrêt définitif des compétitions de la saison 2019/2020, mais il convient néanmoins de poursuivre l'activité des commissions, en vue de clore la saison en cours, avant même de penser à la suivante, pour laquelle aucune date prévisionnelle de début n'a été donnée, compte-tenu des conditions actuelles de l'épidémie.

Ces périodes compliquées ont généré des modes de travail différents, et le président de la CDA remercie vivement les membres de la commission, notamment la section technique, qui ont su proposer des quizz et des questionnaires ludiques aux arbitres, afin de garder du lien mais faire travailler aussi la théorie. Un taux de participation important a été noté, et des « cadeaux et lots » viendront récompenser les lauréats pour leur participation assidue et aussi les bonnes réponses apportées !

1. Informations générales :

Au niveau de la CRA :

Participation de Philippe PRUDHON à deux visio conférences organisées par la CRA, principalement sur la situation de la saison 2019/2020 en lien avec l'arrêt des compétitions, et pour aborder les scénarii possibles en matière d'observations des arbitres de ligue. Ces sujets intéressent bien évidemment aussi les CDA, aucun « scénario type » n'a été préconisé, mais des réflexions et des échanges ont été apportés, permettant d'aider la commission régionale dans ses choix.

A noter que les candidats à l'arbitrage en ligue de la saison 2019/2020 ne subiront peut-être pas l'examen théorique fixé à ce jour au samedi 13 juin 2020. Sur ce sujet également, la CRA réfléchit à d'autres possibilités (report et nouvelle date de l'examen).

Au niveau du District :

- **Statut des arbitres** : parution du PV de la commission du statut de l'arbitrage, précisant les clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage en date du 13 mars 2020 (date arrêt des compétitions) :

Le PV a été adressé aux clubs par courriel + parution sur le site internet du District le 30 avril 2020.

- **Procédure de renouvellements des arbitres au titre de la saison sportive 2020 / 2021 :**

Les dossiers de renouvellements de la saison 2020/2021 des arbitres de District seront adressés le mardi 19 mai aux arbitres par voie postale. Cet envoi permettra à celles/ceux le souhaitant d'aller consulter leur médecin traitant pour obtenir leur certificat, et de renvoyer leur renouvellement au district afin que le service administratif puisse le traiter.

Les modalités administratives seront précisées sur la circulaire adressée à l'ensemble des arbitres de notre District.

Il est rappelé aux arbitres que le retour des dossiers est souhaité au plus tôt possible, ceci en lien avec les premières désignations à réaliser pour la saison 2020/2021. Attention à la date limite statutaire de renouvellement fixée au 31 août 2020.

- **Modalités liées à l'arrêt des compétitions :**

Les commissions concernées, principalement la commission d'organisation des compétitions, travaillent le sujet, avec pour objectifs la clôture de la saison 2019/2020, puis une reprise (sans date annoncée) de la saison 2020/2021. Malgré les décisions du COMEX du 16 avril 2020, plusieurs points d'incertitudes subsistent s'agissant des compétitions.

2. Courriers reçus

- Jérémy Bouverot : information arrêt arbitrage. **Pris note.**
- Yohann Gimenez : information arrêt arbitrage. **Pris note.**
- Gabriel Mignot : demande information/reprise arbitrage. **Réponse apportée à l'intéressé.**
- Vesoul Racing : information arrêt arbitrage Morgan Dufils. **Pris note.**

La CDA prend note avec regrets de la décision d'arrêt de l'activité des arbitres précitées et les remercie pour leur contribution au football et à l'arbitrage départemental.

3. Informations sur les dossiers en cours et/ou à traiter :

- Positionnement de la CDA vis-à-vis de l'organisation d'une session de FIA (Formation Initiale en Arbitrage) : après échanges sur le sujet, la CDA décide d'orienter les candidat(e)s éventuels vers le centre de Grandvillars que la CRA organise chaque été (en août habituellement) et de planifier une session au sein du District sur septembre ou octobre 2020, en fonction du nombre de candidats qui seront inscrits. Le principe de la

FIA sur 24 heures est conservé avec comme base pouvant être retenue, deux vendredis soir (soit 2 x 4 heures) et deux samedis journée entière (soit 2 x 8 heures).

- Club Fc La Romaine : demande information/session de formation arbitre. Une réponse sera apportée au club selon les modalités ci-dessus fixées.

4. Candidatures Ligue pour la saison 2020/2021

Chaque CDA doit se positionner, à cette époque de la saison, sur différentes candidatures ou promotions visant des arbitres de District.

A cet égard, et sur proposition des sections concernées, il ressort les éléments suivants :

4.1) Candidatures à l'arbitrage en Ligue en qualité d'arbitre R3 au titre de la saison 2020 / 2021 :

La CDA du 10 mars 2020 a validé les candidatures reçues au titre de l'arbitrage en Ligue pour la saison 2020 / 2021 :

Omer Altun	candidature R3
Florian Décailloz	candidature R3
Redwan Gakrim	candidature R3
Yoann Gimenez	candidature R3
Pierre Pétrignet	candidature Jeune Arbitre de Ligue
Dorian Robbe	candidature R3
Estelle Vaubourg	candidature Arbitre assistante Ligue et futsal Ligue

En fonction du contingent de places qui sera alloué à notre CDA par application du Règlement Intérieur de la CRA, la CDA désignera le 30 mai prochain, le ou les candidat(s) habilité(s) à candidater à la fonction d'arbitre R3, parmi les 4 candidats en lice (NB : le retrait de candidature de Yoann Gimenez a été acté).

4.2) Candidatures à l'arbitrage en Ligue en qualité de Jeune Arbitre de Ligue au titre de la saison 2020 / 2021 :

La CDA valide la désignation d'Elisa BAVARD, et est en attente de la situation de Kelvin ADAM relativement à sa candidature pour intégrer la Section Sportive Football Arbitrage (SSFA) de Besançon à la prochaine rentrée scolaire (modalités particulières vis-à-vis des arbitres intégrant ce type de section).

4.3) Candidatures à l'arbitrage en qualité d'arbitre assistant R2 au titre de la saison 2020 / 2021 :

La CDA valide la désignation d'Estelle VAUBOURG.

4.4) Candidature particulière après validation des acquis de l'expérience (VAE) au titre de la saison 2020 / 2021 :

La CDA ne désigne aucun arbitre à ce titre.

5. Modalités de classement des arbitres de la saison 2019/2020 :

L'arrêt des compétitions décidé le 16 avril 2020, mettant donc un terme à la saison 2019/2020 signifie, de fait, qu'un positionnement de la CDA est nécessaire vis-à-vis des modalités de classement des arbitres au titre de cette même saison.

Considérant le fait :

- Que 50% des observations ont été réalisées au niveau des groupes D1 / D2 / D3 à la date d'arrêt des compétitions
- Que tous les arbitres, quel que soit leur groupe d'appartenance, n'ont donc pas été observés par chaque observateur initialement prévu
- Que les observateurs jugent les arbitres « au rang » et non plus « aux points » rendant beaucoup plus difficile et relativement inéquitable une finalisation de classement dans la mesure où tous les arbitres d'un même groupe n'auront pas été observés
- Qu'il convient d'essayer de rechercher la moins mauvaise formule prenant en compte les efforts sportifs, théoriques, administratifs fournis par les arbitres
- Qu'il convient de garantir la meilleure équité de statut entre tous les arbitres

plusieurs possibilités sont exposées et font l'objet d'un large échange interne :

Possibilité 1 : décider d'une saison blanche, à savoir pas de classement réalisé sur la saison 2019/2020, et donc aucune accession ni rétrogradation d'arbitres au 30 juin 2020. Les groupes tels que composés au début de la saison 2019/2020 seraient les mêmes que ceux au début de la saison 2020/2021 (en tenant compte évidemment des renouvellements reçus).

Possibilité 2 : terminer les observations non réalisées à la date du 13 mars 2020 (arrêt des compétitions) sur la partie automne de la saison prochaine 2020/2021, à savoir de septembre à décembre 2020, et finaliser les classements des arbitres à la date du 31 décembre 2020, selon les modalités de classement décidées dans le règlement intérieur de la CDA 2019/2020, et permettant des accessions et des rétrogradations d'arbitres au 1^{er} janvier 2021.

Il n'y aurait pas d'autres observations de réalisées au printemps 2021, et la deuxième partie de la saison serait consacrée à effectuer des rapports conseils d'arbitres, notamment ceux ayant fait l'objet d'une promotion.

Possibilité 3 : terminer les observations non réalisées à la date du 13 mars 2020 (arrêt des compétitions) sur toute la saison prochaine 2020/2021, et finaliser les classements des arbitres à la date du 30 juin 2021, selon les modalités de classement décidées dans le règlement intérieur de la CDA 2019/2020, permettant des accessions et des rétrogradations d'arbitres au 1^{er} juillet 2021.

Possibilité 4 : ne pas terminer les observations de la saison 2019/2020, et décider de promotions et de rétrogradations d'arbitres au mérite », selon des critères à la discrétion de la commission.

Peut-être existe-t-il d'autres possibilités auxquelles la commission n'a pas pensé.

A cet égard, et afin de ne pas précipiter la décision qui ne revêt pas d'urgence, le président demande à chaque membre de réfléchir à ces propositions, qui feront de nouveau l'objet d'un échange lors de la prochaine réunion, pour la prise d'une décision qui sera alors communiquée aux arbitres.

6. Situation des candidatures d'arbitres de District / examens à effectuer

Candidats reçus en théorie janvier 2020 (session de Vesoul) :

Antoine CREVOISIER (Magny-Vernois)
Damien GUETTAR (indépendant)
Léa PHEULPIN (Fc Sochaux Montbéliard)
Yacine OUSEMGANE (Lure Sporting)

Ces candidats seront convoqués pour subir leur examen pratique lors de la reprise des compétitions en début de saison 2020/2021.

A noter que Florian CHOINE sera également à observer sur une rencontre suite à son dépôt de candidature (arrêt d'arbitrage d'une saison, exemption de l'examen théorique).

7. Préparation de la saison 2020/2021 – Calendrier des échéances.

L'idée retenue à ce jour étant une reprise possible des compétitions début septembre 2020, il conviendra de travailler un rétro planning des missions à effectuer pour toutes les sections de la CDA.

Le Comité Directeur du District travaillera également sur les modalités de reprise et l'élaboration des calendriers (championnats et coupes), qui conditionneront les missions de la CDA.

8. Evocation de la gouvernance de la CDA saison 2020/2021, en lien avec les élections du District :

L'assemblée générale du District, par ailleurs élective, initialement programmée le samedi 27 juin 2020 ne pouvant avoir lieu, la nouvelle date prévue à ce jour est le samedi 14 novembre 2020. Dès lors, la situation statutaire des commissions prévoit le maintien de celles-ci en place telles que composées jusqu'à la date de l'assemblée générale.

C'est sur la base de ce principe que de larges échanges ont lieu au sein de la commission, où chaque membre a eu loisir à s'exprimer et indiquer quel pourra être son positionnement, une fois les élections survenues.

Ce sujet sera repris lors des prochaines réunions de la commission, afin d'en suivre l'avancée.

9. Questions diverses, tour de table et calendrier à venir

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 21h45.

Prochaine réunion : le mardi 23 JUIN 2020, à 18H30, au siège du District (selon les conditions sanitaires qui seront en vigueur).

Le Président,
Dominique COUTOT

Le secrétaire,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.